



## LES ACTUALITES DE L'ACADEMIE

N°24

Avril  
2019

Séance du 1er avril :

### Réception à l'Académie de Pierre Gauthier et conférence :

« Le Ministère de la Santé sous la Ve République »

Au début de la Ve République, le Ministère de la Santé est un Ministère particulièrement faible. Cette faiblesse s'expliquait par son histoire, assez brève. C'est au cours des soixante années de la V<sup>e</sup> République que ce Ministère deviendra un Ministère de plein exercice. Cette administration contestée dans son principe, porteuse d'un concept lui-même contesté, celui de la Santé Publique, ne doit son existence qu'à une série de crises sanitaires

L'histoire médicale, sanitaire, sociale, économique, de la France depuis 1958 a porté ce Ministère au rang des principaux, non que cela résulte d'un projet politique mais plutôt du jeu des circonstances. C'est à travers lui que l'Etat reprend progressivement la main sur les compétences dévolues en 1945 à la Sécurité Sociale, dans un cadre de crise financière chronique à partir des chocs pétroliers et de la fin des « trente glorieuses », et devant l'impuissance des gestionnaires de l'institution. Les débuts de la Ve République ont vu se construire le système de santé que nous connaissons

Le Ministère de la Santé, en charge dès sa création de multiples problèmes sociaux, a été porteur de grands débats, notamment sur la régulation des naissances et l'IVG.

Puis une série de crises majeures (crises sanitaires avec en particulier celle du sang contaminé, crises du financement de la Sécurité Sociale) ont obligé les gouvernants à renforcer ce Ministère. Deux tournants majeurs doivent donc être notés, à partir du milieu des années 1980 : celui de la prise de responsabilité de l'Etat sur la question du financement de la Sécurité Sociale en général, de l'assurance maladie en particulier, à partir des plans Séguin et Juppé (1986-1996) ; et celui, suite au scandale du sang contaminé, de la mise en place d'une politique de santé publique (à partir de 1992).

Le Ministère de la Santé est maintenant, grâce aux circonstances mais aussi à une série de grands Ministres, et notamment de Simone Veil, populaires, visionnaires ou gestionnaires courageux, tenu pour un des plus importants.

Cette histoire n'est pas terminée. Confronté en permanence à de nouveaux défis, saura-t-il y répondre et aura-t-il les moyens ?

Pierre Gauthier



#### Sommaire :

Séance du 1er avril : Réception à l'Académie de Pierre Gauthier et conférence : *Le Ministère de la Santé sous la Ve République*, p.1

Calendrier des conférences 2019, p. 1

Séance du 4 mars : Olivier Fournet : *La scolarisation des enfants en situation de handicap : un exemple de politique publique*. p.2 et 3

Le colloque interacadémique à Toulouse, – 18 mai 2019 : Les auteurs d'Occitanie en leur terre, p.4

Séance foraine du 12 mai à Dunes : Georges Passerat : *De l'invective à la mystique, le verbe haut du troubadour gascon Marcabru (vers 1150)*, p.5

### Les prochaines conférences de 2019

6 mai : Michel Manson : « Le livre pour enfants et l'histoire culturelle de l'enfance (XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles). »

12 mai : séance foraine à Dunes : Georges Passerat : « De l'invective à la mystique, le verbe haut du troubadour gascon Marcabru (vers 1150). » (voir détail du programme p. 5)

18 mai à Toulouse : Journée inter-académique organisée par l'Académie des Jeux Floraux, à l'Hôtel d'Assézat, sur le thème « *Les auteurs d'Occitanie en leurs terres* ». (voir détail du programme p. 3)

3 juin : Claude Sicard : « Un alerte centenaire : Pierre Gamarra tel qu'en lui-même. »

7 octobre : Mireille Courdeau : Réception à l'Académie et conférence : « Art et science : complicités, chemine-ments et perspectives. »

4 novembre : Noël Chazarain : « La Force Intérimaire des Nations Unies au Liban, la FINUL ».

15 décembre : séance solennelle : Geneviève Falgas : « Dans le sillage d'Olympe de Gougues. »

A noter également :

(11/12/13 octobre à Montauban : Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées).

Séance du 4 Mars :  
**« La scolarisation des enfants en situation  
 de handicap :  
 un exemple de politique publique »**  
 par Olivier Fournet, membre associé



*Olivier Fournet*

C'est d'un sujet complexe mais d'actualité, **La scolarisation des enfants en situation de handicap : un exemple de politique publique**, que M. Olivier Fournet, membre associé et directeur du Centre de Réadaptation des personnels de l'Académie de Toulouse, a entretenu son auditoire à l'occasion de la séance du mois de mars. Refus de scolarisation, difficulté à mettre en place un accompagnement, situation des accompagnants, étaient les thèmes traités par le conférencier, « renvoyant à des dimensions individuelles mais aussi à une culture sociale, de prise en compte collective de la différence dans un monde parfois excessivement normé ». Et M. Fournet de donner comme exemple celui d'un mal-voyant qui a, certes, une limitation capacitaire, mais qui développe une sur-compétence avec d'autres sens ou habiletés.

Le handicap étant une limitation d'activité subie en raison d'une altération substantielle mais aussi en lien avec l'environnement de la personne considérée, Olivier Fournet traitait le sujet en explorant trois points : l'histoire de la scolarisation progressive des enfants handicapés, la mise en place d'une politique publique, les difficultés de la territorialisation contrastée et ses enjeux actuels.

Après de premières avancées au début du 20<sup>ème</sup> siècle, c'est avec la loi de Simone Veil (1975) qui énonce que l'intégration est la règle « *chaque fois que c'est possible* », que l'élan est donné. D'autres lois viendront renforcer le dispositif, et ce en vue de créer un vrai plan de scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Aujourd'hui, la loi de 2005 passe nettement d'une idée de protection des personnes à celle de l'insertion en fonction du projet de vie individuel. Ce qui constitue indéniablement une belle avancée.

Concernant la mise en place d'une politique publique, la prise de conscience en 2002 du problème par le président Chirac entraînait de nouvelles pistes développées dans les années suivantes. Désormais c'est l'État qui fixe le cap. Ainsi la loi du 11 février 2005 constitue une avancée considérable : logique de compensation et de guichet unique entraînant la création d'une nouvelle prestation, l'obligation d'emploi ou d'accessibilité ou la création de Maisons Départementales des Personnes Handicapées...

Désormais l'enfant handicapé peut être scolarisé dans l'établissement de secteur avec des aides matérielles, humaines ou pédagogiques nécessaires. La prise en compte de la situation individuelle de chaque enfant handicapé dans son environnement induit une réponse appropriée au handicap de l'élève. Par voie de conséquence, la territorialisation doit permettre une action concertée des services de l'État et des départements ou des régions selon le niveau de scolarisation.

C'est le cas dans l'académie de Toulouse où l'enfant est inscrit d'abord dans son "milieu ordinaire", puis accompagné grâce aux moyens mis en œuvre par les différents partenaires. Et l'orateur de montrer, par des graphiques appropriés, que l'académie a un taux supérieur à la moyenne nationale dans la scolarisation des enfants handicapés, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Cependant, si le nombre d'élèves scolarisés augmente, il faut encore travailler à la qualité de l'accompagnement notamment par une professionnalisation accrue des intervenants.

(suite de la page 2)

En conclusion, Olivier Fournet notait : « *Il semble incontestable que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a modifié le paysage de la scolarisation des enfants handicapés... On est passé d'une logique d'intégration à celle de la scolarisation... Le but de cette loi était de s'adapter aux conditions locales et, en ce sens, on peut dire qu'elle est un exemple de politique publique territorialisée...* ».

Le président Jean-Luc Nespoulous met un point final à cette conférence en remerciant tout d'abord Olivier Fournet pour son survol complet, bien détaillé et argumenté d'un problème important pour lequel la France a pris un retard considérable, par rapport à divers autres pays francophones comme le Québec, la Belgique, sans parler des pays d'Europe du Nord. Depuis la loi Veil, de 1975, l'aide aux personnes en situation de handicap, en France, n'évolue que très (trop) lentement. La loi de 2005 (30 ans après !) a certes acté, plus nettement que jamais, une volonté politique forte de mise en place de « stratégies palliatives » facilitant l'accès aux lieux publics et l'intégration des enfants handicapés, aussi souvent que possible, en milieu scolaire ordinaire, avec les aides techniques, pédagogiques et humaines nécessaires. Force est de constater que, en dépit d'avancées non négligeables, le compte n'y est toujours pas et que les mesures législatives officiellement en vigueur vont de report en report. **Demander à une personne en situation de handicap de « continuer à attendre » n'a-t-il pas quelque chose d'indécent ?**

Le président Nespoulous en vient à souligner, à un plan plus général, le problème que pose la définition de la norme, problème sous-jacent à l'exposé d'Olivier Fournet. Ayant lui-même œuvré dans le domaine du handicap dans le cadre de sa carrière universitaire, il s'accorde avec l'orateur sur une vision « continuiste » – et non binaire – de la « frontière » entre le normal et le pathologique, dans le droit fil de la pensée du philosophe, devenu médecin, Georges Canguilhem : **la différence entre le « normal » et le « pathologique » est une différence de *degré* et non point de *nature*.**

Il termine son intervention en soulignant l'importance de la formation (et du meilleur traitement statutaire, et ... salarial, des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) dans un domaine plus général d'aide à la personne qui constitue un véritable gisement d'emploi « à valeur sociale ajoutée ».

Revenant à la notion de « norme », Jean-Luc Nespoulous énonce deux citations émanant pourtant de deux « non-spécialistes » du domaine :

\*l'écrivain portugais Fernando Pessoa : « *Il n'y a pas de normes. Tous les hommes sont des exceptions à une règle qui n'existe pas* », (in *Le livre de l'intranquillité*, 1982)

\*l'économiste Mathieu Pigasse : « *la norme n'est qu'une construction sociale* » (in *Eloge de l'anormalité*, 2014)

**Note : Une journée thématique autour de la notion de handicap est d'ores et déjà programmée, à l'automne 2020, dans le cadre des activités de l'Académie de Montauban**

## Le colloque interacadémique à Toulouse, – 18 mai 2019

### « Les auteurs d’Occitanie en leur terre »

La nouvelle région Occitanie rassemble deux entités régionales anciennes (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) qui, quoique voisines, avaient deux existences très distinctes, notamment par leurs axes de développement économique. Le regroupement régional de 2016 a permis de trouver en ces deux régions, désormais réunies, des forces et des synergies qu’il s’agit de conjuguer.

Si un avenir partagé peut fédérer une collectivité construite d’éléments divers, celle-ci peut trouver aussi une légitimité dans des racines communes, un héritage en somme sur lequel le futur peut faire fond. Dans ce legs, la littérature – la poésie en particulier -, la langue – occitane, ici – jouent une part immense. L’Occitanie est riche d’auteurs qui ont donné à cette région – et à la France aussi – un patrimoine littéraire dont on peut se saisir pour y trouver peut-être une identité propre, régionale.

Dans l’interaction du lieu et de l’écriture, l’Occitanie d’hier – et d’aujourd’hui – pourrait bien se dessiner.

Programme prévisionnel :

9 h - Ouverture du colloque par M. Philippe Dazet-Brun, Secrétaire perpétuel de l’Académie des Jeux Floraux

Présidence : M. Jean-Luc Nespoulous, Président de l’Académie de Montauban

9h30 : M. Jean-Marie Mercier, Membre correspondant de l’Académie de Nîmes : « *Un haut-lieu méconnu du mouvement félibréen : Beaucaire au temps de Louis Roumieux* »

9h55 : M. Rémy Pech, Membre de l’Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse : « Jean Jaurès dans ses terres »

10h20 : Abbé Georges Passerat, Mainteneur de l’Académie des Jeux floraux et Membre titulaire de l’Académie de Montauban : « *Antonin Perbosc et ses campestres* »

10h45-11h : Discussion

Présidence : M. Philippe Viallefont, Secrétaire perpétuel de l’Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

11h15 : Mme Andrée Mansau, Membre de l’Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse : « *Joseph de Pesquidoux, de la Terre aux Jeux Floraux et ses continuateurs : Taillemagre, son fils, et Claude Michelet* »

11h40 : M. Thierry Lavabre-Bertrand, Membre de l’Académie des Sciences et Lettres de Montpellier : « *Paul Valéry et Montpellier* »

12h05 : Mme Geneviève André-Acquier, Membre titulaire et ancienne présidente de l’Académie de Montauban : « Joseph Delteil : l’empreinte des lieux »

12h30-12h45 : Discussion

13h-14h30 : Déjeuner

14h30-15h15 Présidence et animation de la Table ronde : M. Yves Le Pestipon, Président Membre de l’Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse : « Mission et avenir des Maisons d’écrivain dans leurs territoires »

Avec la participation de :

- M. Jean-Claude Ragot, président du réseau régional des Maisons d’écrivain en Nouvelle-Aquitaine, président d’honneur de la Fédération nationale des Maisons d’écrivain et ancien directeur du Centre François-Mauriac de Malagar

- M. René Pinies, Directeur du Centre Joë-Bousquet de Carcassonne

- Mme Carine Laborie, chef de service de conservation départementale des musées du Tarn (pour le Château-Musée du Cayla)

- Un représentant de la Maison d’écrivain François-Fabié de Durenque

Pause : 15h15-15h30

Présidence : M. Alain Aventurier, Secrétaire perpétuel de l’Académie de Nîmes

15h30 : M. Olivier Jonquet, Membre et ancien président de l’Académie des Sciences et Lettres de Montpellier : « Max Rouquette, d’Argelliers au monde »

15h55 : M. Claude Sicard, Membre titulaire et ancien président de l’Académie de Montauban, maître ès Jeux de l’Académie des Jeux floraux : « Pierre Gamarra, Toulousain de naissance, Occitan à jamais »

16h20 : M. Jean-Louis Meunier, membre résidant de l’Académie de Nîmes « *Pierre André Benoit : lieux de la poésie et poésie de l’édition* »

16h45 : M. de Laportalière, second Censeur de l’Académie des Jeux floraux

« *José Cabanis : Nollet ou l’enfance retrouvée* »

17h10 : Conclusions du colloque par M. Philippe Dazet-Brun, Secrétaire perpétuel de l’Académie des Jeux Floraux



Séance foraine à Dunes le dimanche 12 mai :

**Conférence de Georges Passerat, membre titulaire :**

**« De l'invective à la mystique, le verbe haut du troubadour gascon Marcabru (vers 1150) »**

Le 12 mai aura lieu notre séance foraine à Dunes, en voici le programme :

-départ à 9h de Montauban pour rejoindre le village de La Chapelle et son église, monument historique classé. Son intérieur est une pure merveille de style baroque du XVIIIe siècle.

-ensuite, rendez-vous à Donzac au *Conservatoire de la ruralité et des métiers d'autrefois* qui sauvegarde le patrimoine et qui évoque l'évolution de la société et la vie dans nos campagnes.

-puis réception à la mairie de Dunes par le maire et le président du Conseil départemental et visite de ce village martyr.

- repas au restaurant *Les Templiers*.



*L'église de Lachapelle (Tarn-et-Garonne)*

-conférence par l'Abbé Passerat sur Marcabru, célèbre troubadour né à Auvillar dont la vie demeure encore mystérieuse. Le conférencier nous fera découvrir sa vie et son œuvre.

*De l'invective à la mystique, le verbe haut du troubadour gascon, Marcabru. (vers 1150).*

- retour à Montauban.

Pour participer à cette journée vous devez vous inscrire auprès d'Yves Ripoll, notre trésorier, en lui adressant un chèque (Académie de Montauban, Maison de la culture, 2 rue du Collège, 82000 Montauban). Le montant de la participation est fixé à 60 Euros par personne.

*Georges Passerat*



Responsable de la lettre électronique de l'Académie :

**Jean-Luc Nespoulous**

Conception et mise en page :

**Jacques Carral**

Messagerie :

[academiedemontauban](mailto:academiedemontauban@gmail.com)

[@gmail.com](mailto:academiedemontauban@gmail.com)

Adresse : Maison de la culture :

4 rue du Collège, 82000 Montauban

**POUR EN SAVOIR PLUS, cliquer sur ce**

**lien :**

<http://www.academiedemontauban.fr>

Bon de commande

Mr, Mme, Mlle.

Adresse :

souhaite recevoir le livre suivant :

**Prix : 16 Euros : Du Tarn-et-Garonne aux tranchées, hommage à nos poilus**

10 Euros : *L'axe Garonne, La terre et les hommes*

( participation aux frais d'envoi pour 1 commandé : 5 €)

